



Application de malus abusif

Par **xr20**, le **06/07/2009** à **11:03**

Bonjour,

avec un vieille voiture assurée au tiers, j'ai accroché un camion de chantier sur une rocade. Le camion n'a aucun dégât, mais nous avons quand même fait un constat qui a été envoyé à notre assurance pour information.

Les dégâts occasionnés à mon véhicule ont été réparé par nos soins.

L'assurance à qui personne ne réclame le moindre centime veut appliquer un malus à notre contrat, sous pretexte que l'adversaire a un délai de deux ans pour réclamer des indemnités.

Je trouve ce la exagéré nous sommes assurés depuis 25 ans à cette compagnie pour 3 véhicule jamais de sinstre déclarés.

Que pouvons-nous faire?

A l'avance merci pour votre aide!

Par **chaber**, le **08/07/2009** à **15:47**

Bonjour

Votre assureur a tout à fait raison. L'enregistrement du sinistre responsable entraîne un malus quelque soit le montant de ce sinistre.

Si vous avez 50% depuis plusieurs années, il est possible que votre assureur n'applique pas de malus.